

MESSAGE AU GOUVERNEMENT WALLON : « ÉCOUTEZ LES AGRICULTEURS DÉFENDANT UNE PAC PLUS JUSTE ET SOUTENANT LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES FERMES WALLONNES »

Le Gouvernement wallon est en train de s'accorder sur un sujet crucial pour le secteur agricole : le plan stratégique de la prochaine Politique Agricole Commune ; s'étalant de 2023 à 2027. La FUGEA aura participé à l'ensemble des négociations, assumant en toute transparence un projet équilibré et pensé par nos agriculteurs et agricultrices. Vous serez en effet les premiers impactés par cette réforme qui touchera directement votre revenu et la viabilité de vos fermes.

La FUGEA rencontre (enfin) le Gouvernement wallon

Après différents refus, la FUGEA a finalement été reçue par le Gouvernement wallon ce jeudi 9 décembre à Namur. Nous avons pu exposer brièvement aux différents Ministres notre projet construit avec nos membres autour de deux grandes revendications :

1. plus d'équité sociale dans la répartition des aides ;
2. une transition agroécologique pour un maximum de fermes.

Nous avons aussi rappelé à notre Gouvernement que nos propositions répondent aux objectifs de la Déclaration de Politique Régionale (DPR). Nos demandes semblent avoir été entendues par nos élus.



Comme le rappellent nos agriculteurs :
« Nous ne voulons ni une PAC de statu quo ni une PAC irréaliste sur le terrain ».

La FUGEA, avec son projet équilibré, est aujourd'hui soumise à de nombreuses critiques. Assimilés aux « écolos » par certains, considérés de « conservateurs » par d'autres, la FUGEA ne proposerait-elle pas finalement la juste voie vers la transition de notre agriculture ?

Nous avons toujours assumé cette position en toute transparence dans les concertations. Nous démentons fermement avoir conclu un accord avec d'autres parties prenantes lors des négociations pour le trahir par la suite.

Nos principales revendications sont reprises ci-dessous :

Une distribution des aides plus juste

Une des priorités de la FUGEA est d'assurer plus d'équité sociale dans la répartition des aides. Pour ce faire, différents leviers doivent être activés comme par exemple la dégressivité des aides de base (à partir de 60.000€ par unité de travail), l'augmentation du paiement redistributif ou le plafonnement de l'aide couplée. **Ces mesures participeront à enrayer la course à l'agrandissement qui freine la transmission des fermes et le renouvellement des générations.** A l'inverse, l'augmentation de l'enveloppe des aides de base ou une dégressivité inefficace des aides menacent le maintien des petites et moyennes exploitations.



Paiements PAC

Pour le pilier I, les paiements de base/jeune agriculteur/redistributif ont été versés à 70% fin octobre 2021, 95% pour la mi-décembre. Les soutiens couplés seront payés à 95% pour la mi-décembre. Le paiement vert (verdissement) sera payé à 95% fin janvier 2022. L'ensemble des soldes (5%) seront payés pour fin juin 2022.

En ce qui concerne le pilier II, les aides IZCNS et Natura 2000 (agricole) seront payées à 85% début décembre 2021. Les aides MAEC et BIO seront payées à 95% début avril 2022. L'ensemble des soldes seront payés fin juin 2022.

Merci à l'administration pour le travail accompli et les échéances respectées pour des paiements rapides.

Indemnités sécheresse

La moitié des dossiers a été payée début décembre. Un deuxième lot sera payé pour la fin d'année. Le reste sera payé début 2022 ; ce sont des dossiers où il a fallu réinterroger les agriculteurs (obtenir les bons documents d'assurance, les constats n'étaient pas clairs ou pas en phase avec la DS, etc).

Après paiement de l'ensemble des dossiers, une notification du décompte sera envoyée à tous les agriculteurs concernés par l'indemnité sécheresse. Après l'envoi de cette notification, les agriculteurs pourront introduire des recours. Cette période sera concomitante au remplissage des DS.

Une transition pour un maximum de fermes

Le défi du plan stratégique est de trouver une combinaison adéquate des besoins et des mesures pour garantir un revenu aux agriculteur-riche-s tout en assurant une transition des exploitations vers un modèle respectueux de l'environnement. Pour la FUGEA, les éco-régimes sont une enveloppe déterminante de la prochaine PAC. Ils permettront en effet de soutenir directement les pratiques agricoles les plus durables en offrant la possibilité aux agriculteurs de les tester sans s'engager sur le long terme. La FUGEA plaide ainsi pour une enveloppe éco-régime forte avec des mesures basées sur la réalité de terrain. Ces dernières doivent permettre l'évolution des pratiques pour ne pas diviser notre agriculture entre des fermes engagées directement dans les éco-régimes et d'autres écartées du dispositif qui s'intensifieront pour compenser la perte des aides.

Un soutien fort aux prairies et à l'élevage bovin viande

Aujourd'hui, l'élevage et les prairies qui y sont associées sont en danger, les fermes disparaissent et les prairies sont retournées. La FUGEA se bat pour soutenir cette spéculation en défendant une aide couplée forte, une aide vitale pour ces éleveurs et donc pour le maintien des prairies permanentes qui jouent un rôle de puit de carbone. Si la FUGEA défend un maintien de cette aide, notre syndicat se bat aussi pour une réforme de la répartition de l'aide aux vaches viandeuses avec un plafonnement du nombre de primes par agriculteur. L'objectif ? Maintenir un revenu dans les fermes tout en sortant de la logique d'agrandissement des cheptels qui doivent être calibrés aux surfaces fourragères dans une logique d'autonomie. Nous soutenons par ailleurs la mise en place d'une aide couplée aux protéines végétales afin d'assurer l'autonomie de nos fermes.

Une PAC pour un meilleur accès à la terre ?

Pour la FUGEA, la PAC est un instrument précieux pour assurer un meilleur accès à la terre. Différents leviers peuvent être activés : plafonner chaque aide par exploitant, renforcer le paiement redistributif ou encore ne pas financer des fermes 100% non productives ce qui pousserait les propriétaires à faire de la rétention de terres sans activité nourricière. Surtout, il est urgent de mettre en place une définition positive du véritable agriculteur pour (i) éviter l'accaparement des terres (et des primes liées) par des propriétaires terriens ou des sociétés de gestion, et pour (ii) réserver les terres agricoles à leur fonction nourricière.

Un soutien aux petites exploitations, notamment celles en maraîchage

La PAC de demain doit soutenir les petites et moyennes exploitations. Cela passe par une redistribution plus juste des aides (paiement redistributif fort, plafonnement). D'autres mesures peuvent être activées comme le régime « petit agriculteur ». Les maraîchers diversifiés sur petites surfaces, oubliés de la PAC actuels, doivent aussi obtenir des aides spécifiques. Nous avons fait une série de propositions en ce sens.

La PAC seule ne transformera pas notre secteur

La FUGEA se bat depuis de nombreuses années pour un autre système agricole et alimentaire. Sur le terrain, nos agriculteurs font évoluer leurs pratiques afin de concilier production et durabilité. La transition est en cours mais pour être amplifiée, elle doit être encadrée par des politiques fortes et ambitieuses. La baisse du budget de la prochaine PAC a été un terrible coup pour notre secteur qui devra faire plus avec moins. La politique commerciale de l'UE doit aussi mieux protéger nos agriculteurs en refusant des traités comme le Mercosur. Aussi, nous rappelons que la transition ne peut pas être portée uniquement par nos agriculteurs et agricultrices. L'évolution doit être collective, en impliquant chaque maillon des filières de la fourche à la fourchette.

Philippe Duvivier et Hugues Falys
Président et Vice-Président de la FUGEA